Championnat Suisse Rapides des jeunes filles U8 – U18

(Règlement valable dès le 1. novembre 2026)

Chapitre 1: Compétence

Art. 1 Principe

1 La Fédération suisse des échecs (FSE) organise chaque année le Championnat suisse d'échecs rapides des jeunes filles.
2 Celle-ci se compose de six catégories de tournoi distinctes : U10, U12, U14, U16 et U18.
3 La catégorie U8 est organisée dans le cadre du championnat rapide U8.

Art. 2 Compétence

1 La commission des échecs pour les jeunes (CEJ) désigne un responsable pour l'organisation du championnat.
2 2 La CEJ peut confier l'organisation du Championnat suisse de rapid des jeunes filles à une section de la FSE ou à un groupe d'intérêt libre. La CEJ veille à une prise en considération équitable des régions.
3 La CEJ fixe la date et le lieu de la compétition en accord avec l'organisateur.
4 La CEJ détermine les enjeux du tournoi ainsi qu'une éventuelle contribution de soutien de l'FSE.

Chapitre II: Règles pour le tournoi

Art. 3 Droit de participer, droit de concourir pour le titre

1 Les filles suivantes sont autorisées à participer : celles qui, l'année du tournoi,
1. ne pas avoir plus de 8 ans dans la catégorie U8,
2. ne pas avoir plus de 10 ans dans la catégorie U10,
3. ne pas avoir plus de 12 ans dans la catégorie U12,
4. ne pas avoir plus de 14 ans dans la catégorie U14,
5. ne pas avoir plus de 16 ans dans la catégorie U16.
6. ne pas avoir plus de 18 ans dans la catégorie U18.

2 Chaque participante ne peut concourir que dans une seule catégorie.
3 Tous les joueurs qui répondent à l'un des critères suivants ont droit au titre:

1. la nationalité suisse
   ou
2. Joueurs domiciliés en Suisse qui ne sont pas affiliés à une FIDE-Fédération étrangère. (donc Fédération FIDE SUI ou pas encore).

Art. 4 Appariements

1 Les appariements sont effectués par un programme reconnu par la FSE.
2 Le classement FIDE actuel s'applique aux listes de départ

Art. 5 Mode et cadence

1 Chaque catégorie se dispute en sept rondes au système suisse.
2 La cadence est de 10 minutes pour toute la partie plus 3 secondes bonus par coup.

Art. 6 Autres règles pour le tournoi

1 Les règles de la FIDE pour les échecs rapides du 1er juillet 2014 sont valables, avec l'exception du Art. A4 b (perte à cause d'un coup irrégulier) et A4d (remis à cause d'une position irrégulière). Principalement le suivant est valable: Suite à la réclamation par l'adversaire, un coup irrégulier (7.5a) doît être corrigé par le joueur fautif tout en respectant la règle « pièce touchée, pièce jouée » (4.3).

[2] Le silence prévaut dans la salle de tournoi pendant le déroulement des parties. Il est notamment interdit d'y analyser sa partie. Les arbitres sont responsables du respect de ces règles.

Chapitre III: Classement individuel

Art. 7 Classement

[1] En cas d'egalité de points, le classement est fait selon les critères suivants:

1. Les points Buchholz.
2. Le total des Buchholz adverses.
3. Les résultats des joueurs concernés entre eux.
4. Le nombre de victoires.
5. Classement FIDE inférieur.

Art. 8 Match de barrage

[1] Si les joueurs luttant pour le titre les mieux classés sont à égalité de points, un match de barrage se disputera entre les deux meilleurs classé.

[2] Une partie est disputée avec 5 minutes pour les Blancs et 4 pour les Noirs. Le joueur avec le meilleur classement selon l'art. 10 peut choisir avec quelle couleur il joue. Si la partie se termine par la nullité, les Noirs sont déclarés vainqueurs..

Art. 9 Tritres, distinctions, prix de tournoi

[1] Le joueur luttant pour le titre le mieux classé devient Champion Suisse d'Echecs Rapides U8.

[2] Les s trois premiers de chaque catégorie ainsi que les Champion Suisse d'Echecs Rapides reçoivent chacun un prix de tournoi.

[3] L'attribution de prix spéciaux pour les meilleurs joueurs U6, U7 ainsi que pour les meilleures filles U6, U7 et U8 est à la discrétion de l'organisateur.

[4] Chaque participant reçoit un prix souvenir.

Chapitre IV: Litiges

Art. 10 Ligiges

[1] L'arbitre principal tranche de manière définitive les litiges éventuels. Les recours sont exclus